

## THE BIKE PROJECT 2020

### CHARTRE D'UTILISATION POUR LE PRÊT D'UN VÉLO

**Cette chartre d'utilisation s'inscrit dans le cadre du « Bike Project » qui prévoit le prêt d'une flotte de vélos pour les employés des organisations participantes**

Si j'emprunte un vélo, je déclare :

- avoir pris connaissance et **accepter les conditions générales** d'utilisation d'un vélo dans le cadre de ce projet ;
- prendre la responsabilité du vélo et de tous les accessoires reçus et les utiliser de manière **respectueuse et responsable**;
- lors de tout stationnement, **attacher** systématiquement le vélo par le cadre et la roue à un point fixe, avec le(s) cadenas fournis avec le vélo ;
- la nuit, attacher systématiquement **le vélo à assistance électrique par le cadre et la roue à un point fixe, avec le(s) cadenas fournis avec le vélo dans un emplacement sécurisé (à l'intérieur) ;**
- **prendre en charge l'entièreté / la moitié des frais** (à déterminer par votre entreprise) qui pourraient être réclamés par Pro Velo asbl à votre entreprise en cas de vol du vélo ou endommagement du matériel prêté, et ce, en application de l'article VII et VIII des conditions générales précitées ;
- m'engager à rouler sous **ma propre responsabilité civile** en dehors des trajets professionnels et en **respectant les règles du Code de la route** ;
- **restituer le vélo et les accessoires en état** (casque, sacoche, pompe, antivol, clés, élastique ainsi que batterie et chargeur dans le cas d'un vélo à assistance électrique) à la fin de la période de prêt du vélo.